

Les pièces modifiées :

- Tome 1 des OAP – pages 47 à 51
- Tome 1 des OAP – pages 11 et 15
- Évolution de l'OAP « Secteur de la Gare »

Orientations OAP du secteur de la Gare - avant modification	Orientations OAP du secteur de la Gare - après modification
<p>L'opération d'aménagement réalisable au fur et à mesure.</p> <p>Pour l'aménagement de ce secteur, les élus ont retenu les objectifs d'aménagements suivants :</p> <p><u>Formes urbaines et programmation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Créer au minimum 12 logements ; · Optimiser l'emprise du site par une gestion économe du foncier avec une densité de logements de 15 logements par hectare ; 	<p>L'opération d'aménagement est réalisable au fur et à mesure.</p> <p>Pour l'aménagement de ce secteur, les élus ont retenu les objectifs d'aménagements suivants :</p> <p><u>Formes urbaines et programmation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Créer au minimum 12 logements sur 0,8 hectare dédié à l'habitat ; · Optimiser l'emprise du site par une gestion économe du foncier avec une densité de logements de 15 logements par hectare ;



- Diversifier l'offre de logement en proposant un minimum de 25% de logements locatifs sociaux ;
- Envisager la reprise du bâtiment à l'Est du secteur pour une activité économique ;
- Conserver les anciennes halles et la chapelle, bâtiments ayant un caractère patrimonial.

Mobilité et connexions urbaines

- Accéder aux logements via la place de Verdun et la rue de l'hôpital dont la voirie est à requalifier ;
- Maintenir un cheminement doux au sud du secteur pour la perméabilité du

- Diversifier l'offre de logement en proposant un minimum de 25% de logements locatifs sociaux ;
- Envisager la reprise du bâtiment à l'Est du secteur pour une activité économique ;
- **Conserver les anciennes halles et** la chapelle, bâtiments ayant un caractère patrimonial.

Mobilité et connexions urbaines

- Accéder aux logements via la place de Verdun et la rue de l'hôpital dont la voirie est à requalifier ;
- Maintenir un cheminement doux au sud du secteur pour la perméabilité du site.

la demande de retrait de la halle est déjà dans le dossier de révision du PLUi

Schéma avant modification / actuel :

